

**POLITIQUE D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES (PUDP)**  
**COGEELEC – Sous-Traitant**  
**(Version au 28.05.2026)**

## 1. Définitions

**COGEELEC** : désigne la société mère COGEELEC, SA à Conseil d'administration, au capital de 4.004.121,60 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON, sous le numéro 433.034.782, dont le siège social est situé au 370 rue de Maunit - 85290 Mortagne-sur-Sèvre France. COGEELEC est un fabricant français de solutions de contrôle d'accès, d'interphonie et de sécurisation des accès qui commercialise ses produits et solutions sous les marques Intratone®, Rozoh®, Hexact®, Kibolt®.

**Groupe COGEELEC** : désigne le groupe d'entreprises constitué par la société COGEELEC et ses filiales INTRATONE UK, INTRATONE GMBH et INTRATONE BV.

**Client Final** : désigne la personne morale et/ou physique qui décide d'installer et d'utiliser les Produits fabriqués par COGEELEC et commercialisés soit directement par le Groupe COGEELEC soit indirectement par des distributeurs/installateurs agréés. Le Client Final est le Responsable du Traitement (bailleur social, syndic, établissement public ou tertiaire).

**Données Personnelles** : désignent toutes informations permettant d'identifier directement ou indirectement une Personne Concernée.

**Incident** : désigne tout évènement, accidentel ou malveillant, qui affecte la sécurité d'un support de données (Données Personnelles ou non), tel qu'une cyberattaque, un incendie, une inondation, la perte ou le vol d'un équipement, et qui est susceptible de conduire à une Violation de Données Personnelles. Un Incident ne conduit pas toujours à une telle Violation.

**Personne Concernée** : désigne toute personne physique dont les Données Personnelles sont traitées par le Client Final, dans le cadre de l'exécution des Services.

**Produits** : désignent l'ensemble du matériel fabriqués par COGEELEC comme les dispositifs d'interphonie, de contrôle d'accès ou de sécurisation des accès.

**Services Associés** : correspondent à des services de gestion à distance et de mise en relation dispensés par COGEELEC et permettant l'utilisation des Produits vendus et la gestion des accès dans les locaux équipés (services d'interphonie et de contrôle d'accès, programmation et accès à la plateforme de gestion et aux applications, licence sur les logiciels embarqués, maintenance et déploiement des serveurs informatiques, synchronisation et mise à jour des données fonctionnelles de contrôle d'accès, SAV et support technique, support téléphonique, documentation...).

**Sites/Plateformes de Gestion** : désignent les sites permettant au Client Final de paramétrer un interphone ou un matériel de contrôle d'accès. Il s'agit notamment des sites [www.intratone.info](http://www.intratone.info), [www.web.hexact.fr](http://www.web.hexact.fr), [www.organigramme.info](http://www.organigramme.info) ou [www.rozoh.info](http://www.rozoh.info).

**Pseudonymisation** : désigne le traitement de Données Personnelles de telle façon que celles-ci ne puissent plus être attribuées à une Personne Concernée précise sans avoir recours à des informations supplémentaires, pour autant que ces informations supplémentaires soient conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir que les Données Personnelles ne sont pas attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable.

**Règlement Applicable** : désigne le Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à caractère personnel [ou RGPD] et à la libre circulation de ces Données Personnelles et Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés [ou LIL]. Le RGPD est applicable sur l'ensemble des territoires de l'Union Européenne ainsi que sur le territoire du UK avec le UK-RGPD et la loi sur la protection des données de 2018 (DPA Act-2018) qui bénéficie d'une décision d'adéquation depuis le 28 juin 2021.

**Responsable du Traitement** : désigne la personne (physique ou morale) qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités du Traitement (pourquoi le traitement des données est mis en place), ainsi que ses moyens (comment est-il mis en place).

**Sous-Traitant** : désigne la personne physique ou morale qui Traite au nom et pour le compte du Responsable du Traitement des Données Personnelles.

**Traitement / Traiter / Traite** : désigne un ensemble d'opérations faites sur une Donnée Personnelle, tels que la collecte, l'organisation, l'enregistrement, l'accès, la lecture, le stockage la sauvegarde, la restauration, la restitution, la destruction.

**Violation de Données Personnelles ou Violation** : désigne une violation de la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès illégal ou accidentel à des Données Personnelles transmises, stockées ou Traitées.

## 2. Présentation de la politique

### 2.1 Introduction

COGELEC est un fabricant français d'interphones sans fil, de solutions de contrôle d'accès et de sécurisation des accès, présent dans plusieurs pays en Europe.

Le Groupe COGELEC commercialise ses produits et solutions principalement auprès de bailleurs sociaux, syndicats, distributeurs et installateurs qui souhaitent mettre en place des systèmes de contrôle d'accès pour le secteur résidentiel. Elle les commercialise également dans le secteur tertiaire, auprès d'entreprises et collectivités cherchant à sécuriser l'accès à leurs locaux.

Consciente de l'importance d'assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles des Personnes Concernées pour le compte du Client Final, le Groupe COGELEC prend des engagements forts à leur égard.

Sa démarche s'inscrit dans le cadre de la Règlementation Applicable, ainsi que de la doctrine du Comité Européen à la Protection des Données (CEPD) et des

autorités compétentes nationales propre à chaque pays où se situent les Personnes Concernées par le traitement des données.

Pays concernés	Autorités compétentes
France	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
Royaume Uni	Information Commissioner's Office (ICO)
Allemagne	Bundesbeauftragte für den Datenschutz und die Informationsfreiheit = Au niveau fédéral, c'est le Commissaire fédéral pour la protection des données et la liberté d'information (BfDI)
Pays-Bas	Autoriteit Persoonsgegevens (AP) <a href="#">Dutch Data Protection Authority</a>
Belgique	Autorité de Protection des données/Gegevensbeschermingsautoriteit
Luxembourg	Commission National pour la Protection des Données (CNPD)

Les engagements du Groupe COGELEC pourraient évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire, des décisions des juges compétents et de la doctrine du CEPD et des autorités compétentes notamment de la CNIL en France qui est l'autorité chef de file pour le Groupe COGELEC.

### 2.2 Valeur

La Politique n'a pas de valeur contractuelle. Elle rappelle les obligations légales et les engagements auxquels sont tenus les sociétés du Groupe COGELEC et le Client Final.

Elle n'engage pas les Personnes Concernées et ne leur impose pas d'obligations mais leur accorde des droits.

La Politique a pour objectif de centraliser dans un document unique, et ce, de manière claire et concise, les informations sur les mesures et engagements pris par le Groupe COGELEC, lorsque celui-ci traite les Données des Personnes Concernées au nom et pour le compte du Responsable du Traitement.

### 3. Portée de la Politique

#### 3.1 Champ d'application matériel

La Politique s'applique aux Traitements de Données Personnelles réalisés par le Responsable de Traitement lors de l'utilisation des Services Associés et spécialement des Plateformes de Gestion hébergées et maintenus par COGELEC. Elle s'applique donc aux Traitements établis par le Groupe COGELEC en tant que Sous-Traitant.

À l'inverse, la Politique ne s'applique pas aux Traitements opérés par le Groupe COGELEC lorsqu'il intervient en qualité de Responsable du Traitement à savoir dans ses relations commerciales avec ses clients (une politique dédiée est disponible).

#### 3.2 Champ d'application juridique et territorial

La Politique s'applique au Groupe COGELEC et au Client Final dans la mesure où ils sont établis sur le territoire de l'Union Européenne ou de l'EEE, au Royaume Uni, en Suisse et à Monaco et Traitent des Données de Personnes Concernées qui se trouvent, elles aussi, sur ces territoires.

### 4. Statut juridique du Groupe COGELEC et du Client Final

Dans le cadre de leurs relations, le Groupe COGELEC et le Client Final s'engagent à respecter la Règlementation Applicable selon sa localisation territoriale.

Le Client Final est le Responsable du Traitement et le Groupe COGELEC intervient en tant que Sous-Traitant. Le Client Final autorise expressément le Groupe COGELEC, agissant en qualité de Sous-Traitant, à Traiter en son nom et pour son

compte les Données Personnelles nécessaires à l'exécution des Services Associés.

COGELEC a désigné un Délégué à la Protection des Données (« DPO »). Le DPO centralise la gestion de la protection des données pour l'ensemble des entreprises du Groupe COGELEC conformément à l'art. 37.2 du RGPD et se fait assister, le cas échéant, par des avocats spécialistes dans chaque pays où est représenté le Groupe COGELEC.

Identité	Coordonnées
Sarah BENGUIGUI	<a href="mailto:dpo@cogelec.fr">dpo@cogelec.fr</a>
<b>INTRATONE UK</b> Power Road Studios, 114 Power Road, London, W4 5PY Company number : 1120035 + 44 (0)208 037 9012 – <a href="mailto:dpo@intratone.uk.com">dpo@intratone.uk.com</a>	
<b>INTRATONE GMBH</b> Niederkasseler Lohweg 191 40547 Düsseldorf Registration number: HRB 338 + 49 (0)211 601 770 0- <a href="mailto:datenschutz@intratone.de">datenschutz@intratone.de</a>	
<b>INTRATONE NL</b> Kuiperbergweg 40 1101 AG AMSTERDAM Registration number (RSIN) : 859300432 +31 (0)20 788 3401 – <a href="mailto:dpo@intratone.nl">dpo@intratone.nl</a>	

### 5. Engagements du Groupe COGELEC

Le Groupe COGELEC s'engage à :

- Traiter les Données Personnelles uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la mise en œuvre du Traitement des Données Personnelles dans le cadre de l'exécution des Services Associés ;
- Traiter les Données Personnelles conformément aux instructions documentées du Responsable du Traitement ;

- c) Garantir la confidentialité des Données Personnelles Traitées dans le cadre de l'exécution des Services Associés ;
- d) Garantir la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées ;
- e) Veiller à ce que les personnes du Groupe COGELEC autorisées à Traiter les Données Personnelles au nom et pour le compte du Responsable du Traitement :
  - i. S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale ou contractuelle appropriée de confidentialité ;
  - ii. Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données Personnelles.
- f) Prendre en compte, s'agissant de ses outils, Produits, Services Associés, les principes de protection des Données dès la conception et de protection par défaut.

## 6. Engagements du Responsable de Traitement

Le Responsable du Traitement s'engage à :

- a) Fournir au Groupe COGELEC les seules Données Personnelles nécessaires au Traitement (principe de minimisation) ;
- b) Documenter par écrit toute instruction concernant le Traitement des Données Personnelles par le Groupe COGELEC ;
- c) Veiller, au préalable et pendant toute la durée du Traitement, au respect des obligations prévues par la Règlementation Applicable par ses agents et/ou salariés, collaborateurs ou prestataires ou mandataires, et notamment l'installateur du matériel qui ne serait pas du choix du Groupe COGELEC ;
- d) Au moment de la collecte des Données Personnelles : Informer la Personne Concernée de la finalité des Traitements, des bases légales et du rôle du Groupe COGELEC dans le traitement des données personnelles :
  - a. Recueillir, si nécessaire, le consentement de la Personne Concernée dans les conditions fixées aux articles 7 et 8 du RGPD ;
  - b. Informer la Personne Concernée du Traitement de Données la concernant et de leurs droits prévus par les articles 15 et suivants du RGPD ;

- e) Mettre à jour les Données Personnelles d'une Personne Concernée et s'assurer de leur exactitude ;
- f) Informer immédiatement le Groupe COGELEC de tout Incident observé lors de l'utilisation des Services Associés et spécialement des Sites de Gestion et ayant pour origine un défaut lié aux Produits/Services Associés de COGELEC afin que cette dernière puisse y remédier ;
- g) Coopérer avec et assister le Groupe COGELEC pour lui permettre de se conformer à ses obligations en matière de protection des Données Personnelles ;
- h) Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir et être en mesure de démontrer que les Traitements sont effectués conformément à l'article 32 du RGPD.

## 7. Caractéristiques des Traitements

La Politique ne porte que sur les Traitements mis en œuvre par le Responsable de Traitement et sous-traités au Groupe COGELEC.

<b>Nature des opérations réalisées sur les Données Personnelles</b>	Transmission au service de programmation et paramétrage du matériel (si le service est commandé), mise à disposition d'une Plateforme de Gestion en ligne, hébergement des Données Personnelles et assistance du Client Final.
<b>Traitements réalisés</b>	Accès, lecture, collecte, intégration, organisation, stockage, enregistrement, sauvegarde, modification, extraction, restauration, restitution, destruction, effacement.
<b>Durée du Traitement</b>	Tant que le Responsable du Traitement souhaite bénéficier des Services Associés et jusqu'à la fin des opérations de réversibilité.
<b>Finalité(s) du Traitement poursuivie(s) par le Responsable du Traitement</b>	Mise en place des dispositifs de contrôle et de sécurisation des accès aux immeubles/sites équipés par le Responsable du Traitement.

<b>Données Personnelles Traitées</b>	Résidents : occupants, locataires, propriétaires qu'ils soient particuliers ou professionnels, salariés, agents Usagers = salariés, agents, employés	Utilisateurs des Sites de Gestion désignés par le Client Final
	<u>Données à collecte directe</u> : Nom, prénom, adresse personnelle ou professionnelle, numéros de téléphone, numéro d'appartement, numéro de badge.  <u>Données à collecte automatique</u> : adresse IP des équipements, marque et modèle d'interphone et mobile, logs de connexion au Site de Gestion/application mobile, évènements : date et heure d'ouverture de la porte (badges ou mises en relation audio/vidéo	Nom, prénom, email, fonction, IP ou identifiants de connexion, identifiant de cookies

## 8. Conservation des Données du Responsable de Traitement

Sauf instructions contraires du Responsable de Traitement, les Données Personnelles sont conservées par COGEELEC dans les conditions et selon les modalités décrites ci-après.

<sup>1</sup> Cette durée, en pratique, peut varier de quelques jours à plusieurs mois, compte tenu des process de vente et d'installation du matériel.

## 8.1 Durée de conservation

### 8.1.1 Principe

Par principe, les Données Personnelles sont conservées tant que le Client Final souhaite bénéficier des Services Associés.

Ainsi, tant que les Données Personnelles du résident ou de l'utilisateur bénéficiant du dispositif du contrôle d'accès (interphone, badge, etc.) sont Traitées par le Client Final par l'intermédiaire des Plateformes de Gestion de COGEELEC, et ne sont pas supprimées par le Client Final, les Données sont conservées sur les serveurs de COGEELEC.

### 8.1.2 Service programmation

Dans le cadre du Service « clef en main », le Groupe COGEELEC propose au Client Final d'assurer en son nom et pour son compte la programmation des Produits et des Données Personnelles des résidents/usagers via le Site de Gestion, pour répondre à une demande d'assistance du Client Final et identifier les erreurs potentielles de saisie.

Dans le cadre de ce Service Associé, les fichiers sont conservés le temps nécessaire aux opérations de paramétrage des Produits<sup>1</sup>. À la suite des opérations de programmation, les fichiers sont conservés trois (3) mois supplémentaires à des fins d'assistance du Client Final. Ils sont ensuite supprimés.

### 8.1.3 Évènements – historiques de passage

Dans le cadre des configurations résidentielles, les « évènements » (historiques de passage comprenant notamment le matériel utilisé, l'action effectuée, la date et l'heure de passage) ne sont, par défaut, pas accessibles de manière

nominative au Responsable de Traitement et/ou au gestionnaire de la Plateforme de Gestion.

Conformément aux recommandations de la CNIL relatives aux dispositifs de contrôle d'accès en habitat collectif, les événements visibles depuis la Plateforme de Gestion sont anonymisés afin d'éviter toute utilisation du dispositif à des fins de surveillance des résidents.

Le Responsable de Traitement paramètre lui-même la Plateforme de Gestion et demeure seul responsable des paramètres qu'il choisit d'activer ainsi que des finalités poursuivies dans ce cadre.

Selon les finalités poursuivies, COGEELEC peut intervenir soit en qualité de responsable du traitement, soit en qualité de sous-traitant :

- Lorsque les événements sont traités par COGEELEC afin d'assurer le fonctionnement technique de la solution, la maintenance, la sécurité, la traçabilité technique du service ou la gestion des dysfonctionnements, COGEELEC agit en qualité de responsable du traitement.
- Lorsque les événements sont traités à la demande du Responsable de Traitement, notamment dans le cadre d'une demande d'assistance, d'une recherche liée à un badge, d'un incident ou d'une réquisition, COGEELEC agit en qualité de sous-traitant et uniquement selon les instructions du Responsable de Traitement.

Aucun autre traitement ou opération n'est réalisé sur les événements. À l'issue de la durée de conservation de trois (3) mois, les événements sont anonymisés. Le processus d'anonymisation consiste à supprimer définitivement le lien entre l'identifiant du badge et les événements associés (porte utilisée, action effectuée, horodatage). Ce processus est irréversible.

## 8.2 Restitution et suppression des Données

Les Données Personnelles peuvent être supprimées par le Client Final directement sur le Site de Gestion, par exemple, lorsqu'une Personne Concernée

quitte une résidence ou ses fonctions l'autorisant à accéder à un immeuble ou un site équipé.

Les Données Personnelles peuvent également être supprimées sur demande de la Personne Concernée dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 17 du RGPD, sous réserve de respecter les conditions applicables. Une telle demande de suppression est exercée auprès du Client Final.

Au terme des Services Associés et à tout moment, sur demande écrite et préalable du Client Final, les Données sont restituées au Client Final dans un délai approprié, ne pouvant excéder trente (30) jours ouvrés, à compter de la réception de la demande par COGEELEC. En accord avec le Client Final, ce délai peut être allongé.

Les Données Personnelles seront restituées au Client Final dans le même format que celui utilisé par le Responsable du Traitement pour mettre les Données Personnelles à disposition de COGEELEC ou, à défaut, dans le ou les(s) d'export disponibles, et sans frais supplémentaires pour ce dernier. À date, le format disponible est le format Excel, « .xlsx » ou « .xls ».

La restitution peut faire l'objet d'un procès-verbal signé entre les Parties, à la demande du Responsable de Traitement.

COGEELEC détruit définitivement, trois (3) mois après la programmation, les copies des Données Personnelles détenues dans ses systèmes, à moins que la législation imposée à COGEELEC l'empêche de restituer ou de détruire la totalité ou une partie des Données Personnelles. COGEELEC peut en apporter la preuve au Client Final concomitamment à la signature du procès-verbal de restitution.

## 9. Registre des activités de Traitement

COGEELEC déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées au nom et pour le compte du Client Final, Responsable du Traitement, comprenant :

- Le nom et les coordonnées du Responsable du Traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels Sous-traitants Ultérieurs et, du délégué à la protection des données du Client Final ;

- Les catégories de Traitements effectués pour le compte du Responsable du Traitement ;
- Le cas échéant, les transferts de Données Personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du RGPD, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- Une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

## 10. Assistance/ Support Technique du Client Final

### 10.1 Principe

Le Groupe COGELEC s'engage à assister et collaborer avec le Client Final afin de permettre à ce dernier de respecter ses obligations issues de la Règlementation Applicable.

### 10.2 Assistance en cas d'exercice des droits par les Personnes Concernées

Le Responsable du Traitement est seul responsable de la gestion des demandes des Personnes Concernées.

Le Groupe COGELEC s'engage dans un délai n'excédant pas dix (10) jours et sans accéder directement à la demande des Personnes Concernées, à coopérer avec le Responsable du Traitement dans l'hypothèse où ce dernier serait sollicité dans le cadre de l'exécution de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité etc.) à :

- a) Transmettre au Client Final, toute requête et/ou toute demande suffisamment renseignée d'une Personne Concernée ayant pour objet l'exercice de ses droits en vertu de la Règlementation Applicable ;
- b) À compter de l'information susvisée, coopérer si nécessaire avec le Client Final et lui fournir dans un délai approprié les informations nécessaires pour permettre au Client Final de répondre aux Personnes Concernées ;

- c) Dans tous les cas et le cas échéant, mettre en œuvre et faire mettre en œuvre par les Sous-traitants Ultérieurs, toute demande du Responsable du Traitement concernant les droits des Personnes Concernées.

### 10.3 Devoir d'alerte du Client Final

Si le Groupe COGELEC considère qu'une instruction constitue une violation de la Règlementation Applicable, de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des Données Personnelles, elle en informe immédiatement le Client Final. Toutefois, le Groupe COGELEC n'est pas tenue de vérifier si toute instruction donnée par le Responsable du Traitement est conforme à la Règlementation Applicable.

Le Groupe COGELEC ne pourra, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée en cas d'instructions illicites du Client Final, constituant une violation de la Règlementation Applicable.

## 11. Sécurité des Données

### 11.1 Engagements de COGELEC

Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement ainsi que des risques pour les droits et libertés des Personnes Concernées, le Groupe COGELEC met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Pour le choix des mesures, COGELEC se réfère en particulier à l'état de l'art et aux recommandations des autorités compétentes telles que la CNIL ou l'ANSSI.

L'ensemble des mesures prises par le Groupe COGELEC pour garantir la confidentialité, la disponibilité, l'intégrité et la traçabilité des Données Personnelles sont décrites dans le « Plan d'Assurance Sécurité » du Sous-Traitant disponible sur demande. Il décrit les mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre afin d'empêcher l'accès accidentel ou non autorisé aux solutions de COGELEC, à ses infrastructures et Données Personnelles. Les mesures de sécurité garantissent la confidentialité, la

disponibilité, l'intégrité et la traçabilité des Données Personnelles. Une synthèse de ce plan figure en annexe de la présente politique.

Le Groupe COGELEC peut modifier les mesures de sécurité à tout moment, sans avoir à en informer préalablement le Client Final, Responsable du Traitement et mettre à jours ses informations dans ce document.

## 11.2 Engagements du Client Final

Le Client Final est tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des Données Personnelles et des risques présentés par le Traitement, pour préserver la sécurité des Données Personnelles et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Ainsi, le Client Final s'engage à prendre toutes les mesures de protection utiles pour assurer :

- La sécurité de son propre système d'information ;
- La sécurisation des postes de travail des collaborateurs du Client Final ;
- La sécurité de son réseau ;
- La confidentialité des accès aux Sites de Gestion ;
- La communication ou le transfert des Données Personnelles de la Personne Concernée au Service de programmation de manière sécurisée.

## 12. Violation de Données Personnelles

En synthèse, dans le cas où un Incident aurait un impact (destruction, perte, altération, accès ou divulgation non autorisé(e) de Données Personnelles, etc.) sur les Données Personnelles du Client Final Traitées par COGELEC, la procédure suivie est décrite ci-après.

### 12.1 Prise en compte par le DPO de l'Incident et de sa documentation

Le DPO vérifie les pièces transmises, les données impactées et notamment si des Données Personnelles du Client Final ont été affectées.

### 12.2 Qualification de la Violation de Données

Le DPO qualifie et confirme la Violation de Données. Il informe les personnes habilitées à en connaître au sein de COGELEC.

### 12.3 Établissement des fiches de Violation de Données Personnelles et du registre des Violations

Le DPO renseigne la fiche et le registre des Violations, le cas échéant, avec l'aide du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

### 12.4 Information du Client Final, Responsable du Traitement

En cas de Violation des Données Personnelles, COGELEC s'engage, dans les vingt-quatre (24) heures après en avoir eu connaissance (qualification confirmée), à notifier au Client Final cette Violation.

Dans le même temps, COGELEC transmet au Client Final, une analyse comportant notamment :

- La description et la nature de la Violation des Données Personnelles, y compris si possible, les catégories et le nombre approximatifs des Personnes Concernées par la Violation, les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements des Données Personnelles concernées ;
- Le nom et les coordonnées du DPO ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues ;
- La description des conséquences probables de la Violation des Données Personnelles ;
- La description des mesures prises ou que COGELEC ou le Sous-traitant Ultérieur propose de prendre pour remédier à la Violation des Données Personnelles, y compris le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

## 12.5 Coopération avec le Client Final, Responsable du Traitement

COGEELEC s'engage à coopérer afin de permettre au Client Final de notifier la Violation des Données Personnelles à toute autorité de contrôle compétente voire aux Personnes Concernées en conformité avec la Règlementation Applicable.

## 13. Sous-traitance ultérieure

À la date des présentes, COGEELEC fait appel aux Sous-Traitants Ultérieurs pour le Traitement des Données qui lui sont confiées par le Client Final. Les Sous-Traitants Ultérieurs sont listés en annexe 2 de la présente Politique.

COGEELEC tient un registre des Sous-traitants Ultérieurs auxquels elle recourt, des activités sous-traitées et des contrats conclus avec ces Sous-traitants Ultérieurs.

En cas d'ajout ou de changement de Sous-traitants Ultérieurs, COGEELEC en informe préalablement le Client Final. Ce dernier dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections.

Les objections doivent être notifiées par le Client Final au DPO de COGEELEC à l'adresse [dpo@cogelec.fr](mailto:dpo@cogelec.fr).

COGEELEC n'est pas tenue de renoncer à un changement de Sous-traitant Ultérieur. Si à la suite d'une objection du Client Final, COGEELEC ne renonce pas au changement de Sous-traitant Ultérieur, le Client Final pourra mettre fin aux Services Associés concernés sans pouvoir prétendre à indemnisation.

Les Sous-Traitants Ultérieurs sont tenus de respecter les obligations des présentes pour le compte et selon les instructions du Client Final. Il appartient à COGEELEC de s'assurer que ses Sous-Traitants Ultérieurs présentent les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le Traitement réponde aux exigences de la Règlementation Applicable.

Si un Sous-Traitant Ultérieur de COGEELEC ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données Personnelles, COGEELEC demeure pleinement responsable à l'égard du Client Final de ses obligations.

## 14. Transfert de Données hors EEE

Les Données Personnelles du Client Final sont hébergées en France et ne sont pas transférées, à la date des présentes, en dehors de l'EEE.

Dans le cas où COGEELEC serait tenue de transférer des Données Personnelles à l'extérieur de l'EEE à un destinataire dont le pays, territoire ou secteur ne fait pas l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne au sens de l'article 45 du RGPD, elle s'engage à mettre en place des garanties appropriées au sens de l'article 46 du RGPD, par exemple en utilisant les clauses contractuelles types de la Commission européenne pour le transfert de Données Personnelles vers un pays tiers, à moins qu'une des dérogations permises à l'article 49 du RGPD ne puisse s'appliquer.

COGEELEC en informera le Client Final et, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, du RGPD, mettra à sa disposition une copie des garanties appropriées utilisées afin que le Client Final puisse satisfaire ses obligations envers les Personnes Concernées au titre des articles 13, 14 et 15 du RGPD.

## 15. Analyse d'impact

À la demande du Client Final, COGEELEC participe à toute analyse d'impact préalable à la mise en œuvre d'un Traitement de Données Personnelles par le Client Final et impliquant l'usage des Services Associés et des Sites de Gestion fournis par COGEELEC.

Si le Client Final souhaite que COGEELEC participe à la réalisation d'une étude d'impact, il doit contacter le DPO de COGEELEC à l'adresse [dpo@cogelec.fr](mailto:dpo@cogelec.fr). Ce dernier se chargera d'inviter les collaborateurs de COGEELEC habilités à participer à l'étude projetée.

À défaut de procédure spécifique proposée par le Client Final, COGELEC suit la méthode d'analyse d'impact de la CNIL. Il est précisé que COGELEC réalise habituellement ses études d'impact à partir de **l'outil PIA proposé par la CNIL**.

## Annexe 1 – Synthèse des Mesures Techniques et Organisationnelles de Sécurité mises en œuvre par COGEELEC

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, le Groupe COGEELEC met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles visant à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données, conformément aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux bonnes pratiques de sécurité.

### 1. Sécurité organisationnelle

#### Gouvernance

- Réunion à minima annuelle d'un comité stratégique composé des membres du CODIR et piloté par le RSSI
- Réunion mensuelle d'un comité de sécurité de l'information
- Réalisation d'audit de sécurité indépendants

#### Inventaire

- Matériels et logiciels inventoriés
- Schémas réseaux maintenus à jour

#### Contrôle d'accès au SI

- Politique mot de passe
- Comptes nominatifs et revus annuellement
- Accès VPN avec MFA, bastion, chiffrement et coffre-fort d'identifiants

#### Contrôle d'accès clients/utilisateurs

- MFA par code reçu par email
- Blocage temporaire après tentatives échouées
- Stockage sécurisé des mots de passe (hash)

#### Relations fournisseurs

- Accès limités et contractualisation encadrée
- Sensibilisation interne à la gestion des données avec les tiers

#### Protection des Données Personnelles

- Données hébergées en France
- Accès restreint à l'équipe infrastructure
- Formations régulières et rôles définis (RSSI/DSI/DPO)

### 2. Mesures de sécurité applicables aux personnes

- Procédure d'entrée/sortie des collaborateurs
- Principe du moindre privilège
- Sensibilisation à la cybersécurité
- Charte informatique et clauses de confidentialité dans les contrats
- Obligation de signaler les incidents

### 3. Mesures de sécurité physiques

#### Au siège

- Accès protégés (badges, interphone, vidéosurveillance)
- Gestion des visiteurs (registre, badge)
- Salles informatiques sécurisées

#### Chez l'hébergeur

- Contrôle d'identité, badges temporaires, accompagnement

### 4. Mesures de sécurité technologiques

#### Sécurité des réseaux

- Firewalls redondants, IDS/IPS, WAF pour la protection des actifs
- Séparation des réseaux utilisateurs et d'administration
- Segmentation (VLAN)

#### Opérationnel

- Indicateurs surveillant les anomalies
- Système de protection de typeedr
- Matériel personnel interdit
- Messagerie configurée (SPF, DMARC, DKIM)

#### Sauvegarde

- Sauvegarde quotidienne effectuées en France
- Datacenters certifiés HDS/ ISO27001
- Temps de rétention 1 mois
- RPO de 24h

## Annexe 2 – Liste des Sous-Traitants Ultérieurs

Identité et coordonnées	Rôle / fonctions / activités de traitement sous-traitées	Transfert de données hors EEE (Oui/Non)	En cas de transfert de données quelles sont les garanties mises en place ?
<b>OVH</b> SAS au capital de 10.069.020 €2 rue Kellermann – 59100 Roubaix – France RCS Lille Métropole 424 761 419	Hébergement des données en France – maintenance des serveurs / infrastructure	Non	N/A
<b>Orange (opérateur)</b> SA au capital de 10.640.226.396 € 78, rue Olivier de Serres 75015 Paris RCS Paris 380 129	Fournisseur carte SIM	Non	N/A
<b>SFR (opérateur)</b> SA au capital de 3.423.265.598,40 € 1 Square Bela Bartok 75015 Paris RCS Paris 343 059 564		Non	N/A
<b>Bouygues Télécom (opérateur)</b> SA au capital de 712.588.399,56 € Siège social : 37-39 rue Boissière 75116 Paris RCS Paris 397 480 930		Non	N/A
<b>Acronis International GmbH</b> Rheinweg 9 · 8200 Schaffhausen Suisse	Sauvegarde secondaire en France	Non	DPA et clauses standards contractuelles ont été signées en cas de transfert transfrontalier (SCC standard du RGPD)
<b>Wasabi Technologies LCC</b>	Stockage des sauvegardes en France des données	Non	DPA et clauses standards contractuelles ont

111 Huntington Ave, Boston, MA 02199	pour la programmation des Produits		été signées en cas de transfert transfrontalier (SCC standard du RGPD)
<b>eSenDex</b> Commify France SASU trading 9-13 rue des cuirassiers, 69003 Lyon, France	Envoi de message sms aux résidents/usagers	Non	N/A
<b>Sinch</b> Sweden AB Lindhagensgatan 74, 112 18 Stockholm, Sweden	Outils sms, voice, email, video	Non	N/A